

Axe III - Préparation à la vie active (16-25 ans)

Objectif : Donner aux jeunes repérés en grande difficulté de lecture aux Journées Défense citoyenneté, l'opportunité de renouer avec les savoirs fondamentaux

Fiche action n° 9

Optimiser le repérage en Journée Défense Citoyenneté des jeunes en grande difficulté face à la lecture

OPPORTUNITE :

Après avoir procédé à leur recensement à 16 ans révolus, les garçons comme les filles doivent accomplir une Journée défense et citoyenneté, (JAPD « journée d'appel de préparation à la défense » jusqu'au 31 décembre 2010) dans le but d'être « sensibilisés au devoir de défense de la nation ». Les JAPD concernent ainsi chaque année 780 000 jeunes au niveau national - 16 000 pour la Champagne-Ardenne.

Lors de ces journées, des tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française sont passés par les jeunes appelés. Cela permet de détecter parmi eux, ceux qui ont un « profil 1 » (« ne disposant pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente ») jusqu'à ceux qui ont un « profil 4 » (« faibles lecteurs mais capables de lecture à voix haute, niveau linguistique correct mais mauvaise compréhension de la lecture »).

Une fois « détectés en difficulté de lecture », les jeunes concernés font aujourd'hui l'objet d'un suivi particulier, visant notamment à un réapprentissage des savoirs fondamentaux, qu'il convient de renforcer.

TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES :

- Actuellement, les coordonnées des jeunes détectés en difficulté de lecture lors de la Journée d'appel préparation défense (JAPD) - scolarisés - sont transmises à l'Inspection académique du département où le jeune est scolarisé, à la DRAAF - pour ce qui touche aux élèves des lycées agricoles de formation initiale ou en apprentissage publics ou privés - à l'Enseignement catholique (DIDEC) ou au Service académique de l'apprentissage. A compter du 1^{er} janvier 2011, ces jeunes devraient être reçus en entretien sur le site de la JAPD (*attente des directives pour mise en place effective*).
- Les jeunes détectés en difficulté de lecture en JAPD - déscolarisés - sont systématiquement reçus en entretien individuel sur le site de la JAPD, par un responsable du centre du Service national, afin de leur présenter le dispositif de l'association de réapprentissage des savoirs fondamentaux « Savoirs pour réussir », le dispositif de l'Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et leur proposer que l'on transmette leurs coordonnées à l'une des quatre

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

missions locales coordonnatrices départementales, afin de convenir avec eux d'un rendez-vous.

- Afin d'optimiser ce dispositif, l'expérimentation suivante va être lancée dans le département de la Marne : les missions locales seront invitées à être présentes sur le site de la « Journée défense citoyenneté » et à défaut, la prise de rendez-vous entre le jeune détecté et le responsable de la mission locale se fera directement pendant la « Journée défense citoyenneté » ;
- La présentation du dispositif de l'association "Savoirs Pour Réussir" aux jeunes déscolarisés détectés en difficulté de lecture, est systématisée, avec la particularité sur les sites du 402ème RA de Châlons-en-Champagne et du 3ème RG de Charleville-Mézières, d'avoir la présence de la Chef de projet régionale de cette association au 402ème RA et de la Chargée de mission au 3^{ème} RG, pour présenter elles-mêmes le dispositif.
- Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, un dispositif d'interconnexion de fichiers sera mise en place. Cette interconnexion ne concernerait, pour la phase 2010-2011 que les fichiers de l'Education Nationale (SCONET) et ceux des missions locales (Parcours 3) (*en attente des directives relatives aux modalités quant à la transmission de données des jeunes détectés en difficulté de lecture, scolarisés ou pas, vers les plateformes de décrochage scolaire*).
- Une Journée défense citoyenneté exceptionnelle pourrait être organisée en 2011 avec les référents par bassin de formation de l'Education nationale, en lien avec le Rectorat.

BENEFICIAIRES :

Jeunes de 18 à 25 ans, détectés en difficulté de lecture à l'issue des tests dispensés lors des Journées défense citoyenneté, les jeunes décrocheurs de la même tranche d'âge.

REFERENT DE L'ACTION :

CSN de Châlons en Champagne

PARTENAIRE(S) :

Education nationale - missions locales - Association « Savoirs pour réussir » - Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE) - Plateforme de décrochage scolaire.

OPERATEUR(S) :

Centre du Service national ; Missions locales ; Association Savoirs pour réussir ; Etablissement public d'insertion de la défense (EPIDE) ; Etablissements d'enseignement publics et privés, d'enseignement général et professionnel.

COÛT :

Pas de surcoût occasionné.

FINANCEMENT :

Financement des Journées Défense citoyenneté : Ministère de la Défense

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de jeunes repérés en difficulté de lecture, à la Journée Défense citoyenneté, réorientés vers une structure de réapprentissage des savoirs fondamentaux.

INDICATEURS D'IMPACT :

Qualitatifs :

- Réapprentissage des savoirs fondamentaux effectivement suivi par les jeunes détectés en grande difficulté de lecture, dans les deux ans qui ont suivi la Journée défense citoyenneté ;
- Plus grande aisance des jeunes concernés en lecture, écriture, calcul, constatée par eux-mêmes, ainsi que leurs enseignants, formateurs et employeurs (évaluation à conduire notamment dans le cadre des plate formes de décrochage scolaire).

Quantitatifs :

- Nombre de jeunes détectés en difficulté de lecture en Journée Défense citoyenneté ayant conduit jusqu'au bout leur réapprentissage des savoirs fondamentaux.

CALENDRIER :

2011-2013

Axe III : préparation a la vie active

- 16-25 ans

Objectif : Donner la possibilité à des jeunes sortis sans solution du système scolaire et détectés en situation d'illettrisme, de renouer avec les savoirs fondamentaux

Fiche action n° 10

Améliorer l'accès des sortants scolaires sans diplôme au réapprentissage des savoirs fondamentaux

OPPORTUNITE :

Un certain nombre de jeunes sans qualification se perdent entre les différentes missions ou structures en charge de leur accompagnement (Mission générale d'insertion de l'Education nationale, Missions Locales, ...) à leur sortie du système éducatif.

Ces jeunes, faute d'une maîtrise suffisante de savoirs et compétences fondamentales sont exclus des dispositifs permettant l'éducation et la formation tout au long de la vie.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES :

Sessions d'accueil scolaire et de bilan (SAS-Bilan) :

Mise en place à titre expérimental de modules scolaires accueillant du 2 septembre 2010 au 22 octobre 2010, sous statut d'élève, les jeunes scolarisés en 2009/2010 non diplômés sans solution à la rentrée 2010, afin de sécuriser leur parcours de formation.

L'expérimentation a lieu sur les bassins de formation de :

- Vallée de la Meuse, Sud Ardennes : Ardennes ;
- Tout le département de l'Aube ;
- Châlons-en-Champagne ; Vitry-le-François : Marne ;
- Chaumont-Langres : Haute-Marne.

OBJECTIFS :

Généraux : Sécuriser les parcours de formation des élèves en :

- offrant un temps scolaire de bilan à tout élève non diplômé interrompant ou terminant un parcours de formation initiale ;
- fournissant des éléments de bilan aux chefs des établissements d'origine des élèves concernés, afin d'éclairer la proposition d'accompagnement ou d'orientation qu'ils doivent leur faire.

Spécifiques :

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- établir un bilan des compétences (compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie) et des acquis scolaires ;
- accompagner l'émergence et la formalisation d'un projet d'orientation.

Opérationnels :

- Evaluer les compétences dans les domaines :
 - o Communication en langue française ;
 - o Communication en langue étrangère (anglais) ;
 - o Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies ;
 - o Culture numérique ;
 - o Capacités d'apprentissage ;
 - o Compétences interpersonnelles, interculturelles et sociales et compétences civiques ; Capacité à « entreprendre » ;
 - o Sensibilité culturelle ;
- Evaluer les acquis scolaires en fonction de la classe d'origine de l'élève et de son projet ;
- Croiser les intérêts identifiés de l'élève avec ses compétences et les réalités de l'offre de formation et de l'environnement socio-économique ;
- A l'issue du SAS-Bilan, tout jeune n'ayant pu intégrer une classe ou signer un contrat d'apprentissage se verra proposer l'entrée sur une plateforme de remobilisation et d'accès à la qualification de la MGI, sur lesquelles ils continuera à renforcer ses savoirs fondamentaux dans le cadre d'ateliers individualisés.

BENEFICIAIRES :

200 jeunes de plus de 16 ans au 31 décembre 2010, scolarisés en 2009-2010, non diplômés.

REFERENT DE L'ACTION :

Nicolas BAUDOIN, coordonnateur académique Mission générale d'insertion (MGI), Rectorat de Reims (Service Académique d'Information et d'Orientation) nicolas.baudoin@ac-reims.fr

PARTENAIRES :

Missions Locales / PAIO

OPERATEURS :

Enseignants coordonnateurs de la Mission générale d'insertion de l'académie de Reims ; enseignants (maths, français, anglais) ; conseillers d'Orientation Psychologues ; Conseillers Mission Locale.

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre d'élèves accueillis ; heures d'enseignement dispensées ; heures « Conseiller d'Orientation Psychologues » dispensées

INDICATEURS DE RESULTATS :

Taux élèves accueillis en SAS/sortants non diplômé ; taux de parcours de formation initiale mis en œuvre à l'issue du SAS (retour en classe, contrat d'apprentissage, plateforme MGI) ; taux de parcours de formation PRFP mis en œuvre à l'issue du SAS

CALENDRIER :

Du 2 septembre 2010 au 22 octobre 2011.

Si les résultats en terme de reprise de formation sont concluants, une généralisation de ces actions à l'ensemble de l'académie sera mise en œuvre l'année suivante.

Axe III - préparation a la vie active

Objectif : Sécuriser le parcours de formation des apprentis et prévenir les risques de rupture du contrat d'apprentissage en faisant bénéficier les apprentis en grande difficulté face à la lecture, écriture, calcul, d'un réapprentissage des savoirs fondamentaux

Fiche action n° 11

Intensifier les actions de remise à niveau en savoirs fondamentaux pour les élèves des centres de formation d'apprentis (CFA)

OPPORTUNITE :

On peut estimer à environ 15 % le nombre d'apprentis en difficulté préoccupante face à la lecture, écriture, calcul, en particulier ceux de niveau V (CAP). D'une part, cette difficulté constitue un obstacle important dans le cadre de leur parcours de formation dite « générale » et hypothèquent leur accès au niveau de maîtrise requis pour la certification. D'autre part, compte-tenu des exigences des situations de travail (communication au sein de l'entreprise, respect de consignes, contraintes liées à la sécurité, ...) qui imposent une maîtrise à minima du lire, écrire, compter, ces difficultés empêchent l'accès des apprentis à l'autonomie professionnelle.

Si une attention particulière n'est pas portée à ce problème pendant leur apprentissage, ces jeunes risquent à court terme une rupture de contrat et à long terme des difficultés pour trouver un emploi et s'insérer dans la société.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES :

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a lancé une expérimentation en 2010 en plusieurs étapes, avec le soutien du Haut-commissariat à la jeunesse :

- **Janvier 2010** : Analyse de 8 bonnes pratiques, visant la maîtrise des compétences de base par les apprentis dans quatre régions : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon ;

- o **Exemple d'une bonne pratique en Ile-de-France :**

Préparation des jeunes à la signature d'un contrat d'apprentissage avec l'entreprise pour un métier défini, en lui donnant les pré-requis nécessaires : culture générale, environnement économique d'une entreprise, remise à niveau en savoirs fondamentaux. Pendant cette action, les jeunes sont stagiaires de la formation professionnelle et reçoivent une rémunération et couverture sociale assurée par le Conseil régional.

- **Septembre 2010 - juin 2011 :**

- o En s'appuyant sur les enseignements de la première phase, mobilisation de 10 CFA volontaires pour expérimenter les bonnes pratiques recueillies, avec l'appui d'un prestataire ;
- o Possibilité d'étendre cette expérimentation à des CFA d'autres régions volontaires.

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- **Fin 2011** : Production d'un cadre de référence pour la généralisation des bonnes pratiques aux CFA des régions inscrites dans le dispositif.

En Champagne-Ardenne, une réflexion a été engagée en mai 2010, sous l'égide de la préfecture de région (SGAR), du Conseil régional (Direction des lycées et de l'apprentissage) et du Rectorat, avec des CFA intéressés par une meilleure prise en compte de la lutte contre l'illettrisme des apprentis, au-delà de ce qui se pratique déjà (accompagnement personnalisé pendant le temps ou hors temps scolaire, tutorat individualisé en CFA agricole etc.) : **CFA interprofessionnel de la Marne ; CFA bâtiment Reims ; CFA BTP Aube ; CFA BTP Ardennes ; CFA BTP Chaumont ; Compagnons du Devoir Reims ; CFA interprofessionnel de Charleville-Mézières ; CFA agricole Aube.**

Les pistes privilégiées ont été le **renforcement de la formation des formateurs des CFA sur le réapprentissage des savoirs fondamentaux**, sur la base d'une évaluation des dispositifs existants dans les CFA, le **renforcement de ce réapprentissage en classe préparatoire à l'apprentissage** et la **création d'un test de positionnement unique à l'entrée dans la filière de l'apprentissage**, permettant notamment de détecter les grandes difficultés face à la lecture, écriture, calcul, et **pouvant être intégré dans le futur « Contrat qualité » signé entre le CFA et le Conseil régional.**

L'ensemble de ces préconisations pourra être mis en œuvre en 2011, le cas échéant, dans le cadre d'une extension de l'expérimentation lancée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, à la Champagne-Ardenne.

Par ailleurs, si l'action de réapprentissage des savoirs fondamentaux au bénéfice d'apprentis, doit être menée partenariat avec une association, **la convention de partenariat conclue entre le CFA et cette association devra faire référence à cette action n° 11 du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme.**

BENEFICIAIRES :

Apprentis présentant de graves lacunes en matière de savoirs fondamentaux à leur entrée en CFA.

REFERENT DE L'ACTION :

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

PARTENAIRE(S) :

Conseil régional de Champagne-Ardenne (Françoise Dhelemme, Directrice des lycées et de l'apprentissage)

CFA sus-mentionnés

Associations de réapprentissage de savoirs fondamentaux (sous réserve d'une signature de convention de partenariat prenant appui sur le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme ;

DRAAF (Laurent Duhal - correspondante insertion au Service formation) ;

Rectorat (Philippe Jacquin IEN-ETEG).

OPERATEUR(S) :

Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Conseil régional

CFA

COÛT :

Fonction du nombre de CFA volontaires

FINANCEMENT :

Fonction du nombre de CFA volontaires

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de jeunes apprentis bénéficiant des mesures de réapprentissage des savoirs fondamentaux ;

Point spécifique trimestriel, lors des 3 conseils de classes, sur l'évolution de l'apprenti dans son réapprentissage des savoirs fondamentaux.

Résultats trimestriels des apprentis concernés, à partir de questionnaires de compétences figés comprenant des items évaluables de types « non-acquis, en voie d'acquisition, acquis ».

INDICATEURS D'IMPACT :

- **Qualitatifs :**

Orientation dite « positive » vers une filière véritablement choisie et non plus subie de l'apprenti, à l'issue de l'année de prise en charge par ce dispositif ;

Aisance des apprentis en lecture, écriture, calcul à l'issue de la période d'apprentissage.

- **Quantitatifs :**

Nombre d'apprentis en repérés en difficulté d'apprentissage à l'entrée dans le CFA, ayant été remis à niveau en lecture, écriture, calcul à la fin de leur formation en apprentissage.

CALENDRIER :

Détection à la rentrée scolaire : septembre 2011

Entrée dans le dispositif de réapprentissage : octobre 2011

Bilan annuel par apprenti : mai 2011

Bilan global de l'action action : septembre 2012.

Axe III - Préparation à la vie active (16-25 ans)

Objectif : Permettre à des jeunes détenus en établissements pénitentiaires de mieux préparer leur sortie, en participant à la Journée défense citoyenneté

Fiche action n° 12

Intensifier le réapprentissage des savoirs fondamentaux pour des jeunes en établissement pénitentiaire, suite à la Journée Défense et Citoyenneté intra muros

OPPORTUNITE :

Les jeunes détenus en établissement pénitentiaire sont soumis à l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans et la loi pénitentiaire de novembre 2009 oblige désormais tous les détenus, mineurs et majeurs, à suivre des cours de réapprentissage des savoirs fondamentaux - lorsqu'ils sont repérés illettrés - en vue de les préparer au Certificat de formation générale.

Afin d'aider les jeunes détenus à construire leur projet d'insertion sociale et professionnelle à leur sortie d'établissement pénitentiaire, il a par ailleurs semblé opportun d'organiser une Journée d'appel préparation défense (Journée Défense citoyenneté à partir du 1^{er} janvier 2011) dans les murs des établissements pénitentiaires, en présence d'organismes d'insertion sociale et professionnelle et de réapprentissage des savoirs fondamentaux.

Cette Journée Défense citoyenneté pourra ainsi susciter une motivation supplémentaire des jeunes détenus, à réapprendre les savoirs fondamentaux, pour mieux trouver une formation et un emploi à leur sortie de prison.

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES :

- Suite à l'organisation, le 4 octobre 2010, d'une Journée d'appel préparation défense (JAPD) à titre expérimental à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne - en présence de l'association Savoirs pour réussir, le centre de l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) de Saint-Quentin (Aisne) et la mission locale de Châlons-en-Champagne - pour une dizaine de jeunes détenus, révélée concluante au vu des réactions positives des jeunes :
 - o Organisation programmée d'une Journée Défense citoyenneté (nouveau nom de la JAPD au 1^{er} janvier 2011) deux fois par an à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne à compter de 2011, dans la mesure où les moyens en animateurs le permettent, sous réserve d'une ressource suffisante en jeunes concernés et après autorisation de la direction du service national ;
 - o Possible généralisation progressive en 2011-2012 de la Journée Défense citoyenneté :
 - dans l'ensemble des établissements pénitentiaires de la région Champagne-Ardenne, en commençant par le centre de détention de Villenauxe-la-Grande (Aube) et la maison d'arrêt de Chaumont (Haute-Marne) ;

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- sous l'impulsion combinée du Centre du Service national et de l'Unité Pédagogique Interrégionale de la Direction interrégionale des services pénitentiaires Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne, dans le cadre d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse pour les mineurs, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation et les greffes des établissements pénitentiaires ;
- au minimum une fois par an et deux fois si possible, dans la mesure où les moyens en animateurs le permettent, sous réserve d'une ressource suffisante en jeunes concernés, et après autorisation de la direction du Service national.

BENEFICIAIRES :

Jeunes détenus en maison d'arrêt.

REFERENT DE L'ACTION :

Centre du Service national

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon - Département de l'Insertion et de la Probation/Unité Pédagogique Interrégionale Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne (Michelle Jacquinot, proviseur).

PARTENAIRE(S) :

Inspections académiques

Protection judiciaire de la Jeunesse

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Dijon - Département de l'Insertion et de la Probation/Unité Pédagogique Interrégionale Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Bourgogne.

Etablissements pénitentiaires

Association Savoirs pour réussir

Centres de l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) de Saint-Quentin (Aisne) et de Langres (Haute-Marne)

Missions locales

OPERATEUR(S) :

Centre du Service national

Association Savoirs pour réussir

Centres de l'Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) de Saint-Quentin (Aisne) et de Langres (Haute-Marne)

Missions locales

COÛT :

En fonction du nombre de Journées Défense citoyenneté organisées par an.

FINANCEMENT :

Ministère de la défense et ministère de la justice.

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de jeunes détenus en maison d'arrêt ayant participé à une Journée Défense citoyenneté, rapporté au nombre de détenus en maison d'arrêt dans la région.

Nombre de jeunes détenus en maison d'arrêt et détectés en grande difficulté de lecture ayant participé à la Journée Défense Citoyenneté, entrés dans un dispositif de réapprentissage des savoirs fondamentaux.

INDICATEURS D'IMPACT :

- **Qualitatifs :**

Plus grande aisance des jeunes détenus en lecture écriture calcul, à la sortie de la maison d'arrêt ;

Impact positif du réapprentissage sur la poursuite du projet d'insertion professionnelle et sociale des détenus, à la sortie de la maison d'arrêt.

- **Quantitatifs :**

Nombre de jeunes détenus ayant bénéficié d'un réapprentissage des savoirs fondamentaux, ayant trouvé un emploi ou une formation, dans l'année suivant leur sortie de la maison d'arrêt.

Baisse du taux de récidive, parmi les jeunes ayant été détenus en maison d'arrêt et bénéficié d'un réapprentissage des savoirs fondamentaux, dans les deux ans suivant leur sortie.

CALENDRIER :

2011-2013

Axe III - Préparation à la vie active (16-25 ans)

Objectif : Viser l'accès aux savoirs fondamentaux par une pédagogie et des outils adaptés pour des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse

Fiche action n° 13

Systematiser l'accès des jeunes suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse au réapprentissage des savoirs fondamentaux dispensé par des associations ou des professionnels des services publics, notamment en vue de passer l'attestation de sécurité routière et le diplôme de Prévention et Secours Civiques (PSC1), dans le cadre du dispositif « Accueil-Accompagnement des 13-18 ans » sous main de justice.

OPPORTUNITE :

Permettre à un public qui n'a pu tirer suffisamment bénéfice des méthodes d'enseignement traditionnel dispensées par l'Education nationale, l'accès aux savoirs fondamentaux et au maniement des outils logiques

TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES :

- Par une pédagogie et des outils adaptés aux particularités et difficultés repérées chez certains mineurs suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse, face à la lecture, écriture, calcul, utiliser les supports de préparation à l'attestation de sécurité routière et du diplôme de Prévention et Secours Civiques (PSC1), dans le cadre du dispositif « Accueil-Accompagnement des 13-18 ans », pour dispenser un réapprentissage des savoirs fondamentaux ;

BENEFICIAIRES :

Mineurs relevant d'une mesure de protection de l'enfance ou d'une mesure pénale confiés :

- au secteur public de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ;
- au secteur associatif habilité par la PJJ ;

Mineurs et jeunes majeurs confiés au Président du Conseil général dans le cadre de ses compétences en matière de protection de l'enfance.

REFERENT DE L' ACTION :

Directions de la Protection Judiciaire de la Jeunesse des 4 départements de la région Champagne-Ardenne (DPJJ).

PARTENAIRE(S) :

- Associations de Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence
- Associations habilitées par la DPJJ

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- Comité régional d'éducation pour la santé (CODES)
- Mission générale d'insertion de l'Education nationale
- Etablissement public d'insertion de la Défense
- Réseau des Ecoles de la 2^{ème} chance
- Association régionales des directeurs de missions locales et PAIO
- Conseils généraux des 4 départements de Champagne-Ardenne
- Inspections académiques et établissements scolaires.

OPERATEUR(S) :

Opération placée sous le contrôle d'un comité de pilotage partenarial constitué des organismes mentionnés ci-dessus.

COÛT :

Fonction des besoins exprimés par les partenaires de l'opération.

FINANCEMENT :

Prise en charge, pour partie, par la PJJ sur son budget de fonctionnement pour les mineurs qui lui sont confiés dans un cadre pénal.

INDICATEURS DE RESULTAT :

Pourcentage de réussite à l'examen rapporté au nombre de jeunes présentés.

Pourcentage de jeunes qui suivent la totalité de la préparation.

INDICATEURS D'IMPACT :

- **Qualitatifs** : Plus grande aisance en lecture, écriture, calcul des jeunes ayant bénéficié du réapprentissage, évaluée par questionnaire auprès de l'ensemble des acteurs, une fois le suivi PJJ achevé.
- **Quantitatifs** : Nombre de mineurs ayant atteint une maîtrise correcte des savoirs fondamentaux en fin de suivi PJJ, évaluée par questionnaire auprès de l'ensemble des acteurs.

CALENDRIER :

Mise en place de l'opération dans le courant du premier semestre 2011.

Axe IV - Vie active

Objectif : Intégrer la problématique de la lutte contre illettrisme dans l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle

Fiche action n° 14

Prendre en compte la « lutte contre l'illettrisme » dans le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles

OPPORTUNITE :

La loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit que la formation professionnelle doit permettre à chaque personne d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle. Elle demande à l'Etat et au Conseil régional de s'accorder autour d'objectifs communs définis au sein d'un **contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP)**, à caractère prescriptif pour l'ensemble des partenaires régionaux. Ce document, qui sera signé par le président du Conseil régional, le Préfet de région et l'autorité académique, devra être conclu au plus tard au 1^{er} juin 2011, pour 4 ans.

Une circulaire du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle du 22 octobre 2010 indique que parmi les axes prioritaires du futur contrat de plan régional, devra figurer la formation et la qualification des publics fragilisés, en particulier les personnes nécessitant une remise à niveau dans le domaine des savoirs fondamentaux, pour mener à bien leur projet d'insertion, de retour à l'emploi ou d'accès à la qualification.

TYPES D'ACTIONS CONDUITES ET ENVISAGEES :

- Dans le cadre des travaux menés par le Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) sur le projet de contrat de plan régional de développement des formations professionnelles, un groupe de travail est constitué sur la prise en compte de la lutte contre l'illettrisme dans le contrat de plan, au titre des actions à mener en direction des publics fragilisés ;
- Dans la mesure où le contrat de plan régional aura un caractère prescriptif pour l'ensemble des partenaires régionaux, la prise en compte dans ce document de la lutte contre l'illettrisme aura notamment pour conséquence d'intégrer cette problématique dans l'ensemble des dispositifs ayant trait à la formation professionnelle, comme par exemple les Contrats d'objectifs signés par le Conseil régional avec les branches professionnelles, sur le modèle de celui signé en juin 2010 avec la branche de la métallurgie.

BENEFICIAIRES :

Jeunes sortant du système scolaire

Salariés

Demandeurs d'emploi

REFERENT DE L'ACTION :

Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP).

OPERATEUR(S) :

Partenaires régionaux de la formation professionnelle.

INDICATEURS DE RESULTAT :

Prise en compte de la lutte contre l'illettrisme dans le contrat de plan régional et dans l'ensemble des dispositifs ayant trait à la formation professionnelle à compter de juin 2011.

INDICATEURS D'IMPACT :

- **Qualitatifs :**

Prise en compte de la lutte contre l'illettrisme dans les dispositifs de formation professionnelle adoptés en référence au contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

- **Quantitatifs :**

Nombre de formations sur les savoirs fondamentaux organisées pour les publics en illettrisme, par les organismes ayant adopté des dispositifs se référant au contrat de plan régional de développement des formations professionnelles.

CALENDRIER :

Juillet 2011-2013.

Axe IV - vie active

Travailleurs du secteur privé

- Travailleurs du secteur à but lucratif

Objectif : Permettre à des salariés en grande difficulté face à la lecture, écriture, calcul, de réapprendre les savoirs fondamentaux, par une méthode directement articulée à leurs situations de travail.

Fiche action n° 15

Mobiliser les OPCA dans la lutte contre l'illettrisme

OPPORTUNITE :

La mobilisation des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sur la lutte contre l'illettrisme en entreprise est primordiale, au vu de leur rôle en matière de formation, en particulier des employés les moins qualifiés et de l'enjeu de l'illettrisme en entreprise. Les difficultés de certains salariés à lire, écrire, compter, peuvent en effet être source de dysfonctionnements et d'accidents du travail. La formation aux savoirs fondamentaux permet donc à terme de faire gagner l'entreprise en productivité et représente aussi une opportunité sur un plan personnel pour les salariés.

Toutefois, il importe de ne pas recourir à des méthodes de caractère scolaire, mais bien directement en lien avec la situation professionnelle des salariés.

TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES :

- Intensification de la communication/sensibilisation menée par chaque OPCA, avec ses propres outils, auprès des entreprises et des salariés de son secteur, sur :
 - la détection des salariés en illettrisme ;
 - l'orientation de ces salariés vers un réapprentissage des savoirs fondamentaux ;
 - l'objectif étant de montrer la plus value qu'apportera la mise en place d'une action de réapprentissage des savoirs fondamentaux, aussi bien pour l'entreprise en termes de productivité, que pour les salariés, du point de vue professionnel, social, personnel : gain de confiance en soi, amélioration des conditions de communication internes et externes, meilleure intégration à l'entreprise etc.
- Organisation d'actions de formation au savoirs fondamentaux par chaque OPCA, notamment financées dans le cadre de l'appel à projets 2010 du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels et le FSE « Favoriser l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les salariés » ;

Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme

- **Création d'une base de contacts à l'ARIFOR** (GIP Etat-Région « Action régionale pour l'information sur la formation et l'orientation »), **des référents OPCA sur les formations au réapprentissage des savoirs fondamentaux** ;
- **Diffusion par l'ARIFOR à ces référents de la plaquette recensant l'ensemble de l'offre de formation aux savoirs fondamentaux en Champagne-Ardenne** (voir action n° 23 du plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme) ;
- **Diffusion par la Préfecture de région** (correspondante régionale illettrisme du SGAR) **de tous les outils de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme sur la lutte contre l'illettrisme en entreprise** ;
- **Diffusion en particulier du « Kit du praticien » réalisé à partir de 5 bonnes pratiques référencées en matière de réapprentissage des savoirs fondamentaux aux salariés en Champagne-Ardenne, présenté lors d'une rencontre régionale le 8 décembre 2010 à la Caisse d'épargne de Reims, dans le cadre du Forum permanent des pratiques de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme** ;
- **Organisation de formations commune des formateurs des organismes de formation et des conseillers OPCA, à partir du « Référentiel des compétences-clé en situation professionnelle » de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, afin de permettre l'organisation de formations qui s'ancrent dans la situation de travail des salariés. Cette formation sera organisée par l'ARIFOR, qui anime ces formations au référentiel, en 2011** ;
- **Circulation d'informations entre les référents OPCA sur la lutte contre l'illettrisme, notamment lorsque des groupes constitués pour une formation au réapprentissage des savoirs fondamentaux, ne sont pas complets et pourraient bénéficier à des salariés de secteurs couverts par d'autres OPCA** ;
- **Partage des bonnes pratiques entre OPCA** afin d'optimiser les outils et les faire connaître, par des rencontres régulières organisées par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et/ou l'ARIFOR ;
- **Valorisation dans le cadre des accords EDEC existants** (Engagements de développement de l'emploi et des compétences) signés avec les branches professionnelles, **des actions de réapprentissage des savoirs fondamentaux aux salariés** ;
- **Développement d'actions de réapprentissage des savoirs fondamentaux, dans le cadre des futurs accords cadres EDEC signés en Champagne-Ardenne, en 2011.**

BENEFICIAIRES :

Salariés de tous secteurs couverts par les OPCA engagés dans la démarche

Vigilance particulière pour les salariés des PME.

PILOTE DE L'ACTION :

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de Champagne-Ardenne.

PARTENAIRE(S) :

Partenaires sociaux, ARIFOR

OPERATEUR(S) :

OPCA : AGEFOS PME ; OPCALIA ; FAF TT ; FORTHAC Textile ; ADEFIM ; AREF BTP ; ANFA ; UNIFORMATION ; UNIFAF ; FAF PROPRETE ; OPCAMS ; FAF SAB ; OPCA 2 ; FAF-SEA ; OPCA Transports ; AGEFAFORIA.

ARIFOR

FINANCEMENT :

Etat/Région

INDICATEURS DE RESULTAT :

Nombre de salariés détectés en situation d'illettrisme ayant suivi un réapprentissage des savoirs fondamentaux.

Nombre de formations organisées à destination des formateurs des organismes de formation et des OPCA.

INDICATEURS D'IMPACT :

- Qualitatifs :

Impact pour l'entreprise : amélioration du travail en termes de compréhension des consignes, rédaction de rapports etc., évaluée par enquête auprès des salariés et de leurs encadrants.

Impact pour les salariés : confiance en soi, évolution professionnelle, possibilité de suivre une formation certifiante etc.

- Quantitatifs :

Hausse de la demande de formation aux savoirs fondamentaux au sein des entreprises, de la part des salariés détectés en situation d'illettrisme.

CALENDRIER :

2011-2012-2013